

Élections municipales Taux de participation de 17,14 % lors du vote par anticipation

Magog, le 1^{er} novembre 2021 – La présidente d'élection de la Ville de Magog, M^e Sylviane Lavigne, informe la population que le taux de participation à la suite des deux journées de vote par anticipation, qui se sont tenues les 30 et 31 octobre, est de 17,14 %. Ce pourcentage n'inclut pas les votes itinérants ni les votes par correspondance.

Lors des élections municipales de 2017, 12,04 % des électeurs s'étaient prévalus de leur droit de vote lors du vote par anticipation. Le taux de participation global avait été de 46,2 %, incluant les votes du scrutin général, de même que les votes itinérants, par correspondance et par anticipation.

La Ville invite tous les Magogoises et les Magogois inscrits sur la liste électorale à se prévaloir de leur droit de vote. La dernière occasion sera ce dimanche 7 novembre, de 9 h 30 à 20 h.

Il est possible d'obtenir plus de renseignements en visitant le site electionsmagog.ca.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

